



Comité économique et social européen

**Rencontre franco-allemande
à l'occasion de la célébration du
40^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée**

Colloque organisé par le Conseil Économique et Social français et CESE

Paris, le 20 janvier 2003

Allocution de Bienvenue

de

Mr Roger BRIESCH

Président du Comité économique et social européen

Seul le texte prononcé fait foi

Check Against Delivery

Monsieur le Président,
Monsieur l'Ambassadeur,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,
Chères/Chers collègues!

C'est pour moi un grand plaisir de pouvoir vous saluer au nom du Comité économique et social européen à l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire du Traité franco-allemand, organisé conjointement par le Conseil économique et social de France et le Comité économique et social européen.

Cette rencontre, décidée lors d'un colloque qui a eu lieu, à Bruxelles, en octobre dernier, avait pour objectif de faire le point sur la situation, le développement et l'identité des sociétés civiles en France et en Allemagne.

Un des buts de ce colloque était de contribuer à une meilleure connaissance de la situation et de la conception qu'ont de leur rôle les sociétés civiles de ces deux pays et de nous sensibiliser pour un dialogue institutionnalisé, jugé nécessaire, au niveau des forces vives des deux pays, notamment des partenaires sociaux, des organisations des employeurs et des travailleurs ainsi que des associations, fondations et réseaux présents dans la vie publique.

Cette décision, heureuse et pertinente, a fait que nous nous trouvons ensemble aujourd'hui afin de mettre tout particulièrement l'accent sur les conséquences positives d'un Traité et d'une collaboration qui ont servi de support pour faire avancer le processus difficile de l'unification européenne.

L'entente franco-allemande est indispensable pour la réalisation du projet européen parce que les attitudes de l'Allemagne et de la France face au processus de la construction européenne et de l'avenir de la Communauté ou de l'Union tendent à être différentes.

Je l'ai déjà dit en introduisant notre colloque de Bruxelles : La valeur politique et l'importance historique du Traité franco-allemand réside pour beaucoup dans le fait qu'il oblige à une consultation constante entre ces deux États voisins qui incarnent de manière particulièrement évidente et avec une grande autorité des visions et des conceptions assez différentes.

Affirmer que l'entente franco-allemande revêt une importance historique et une valeur politique pour le développement général des relations entre les États et pour l'unification européenne est d'autant plus justifié qu'il a formalisé l'accord entre les responsables des deux États. Cette entente était la condition nécessaire et déterminante pour la création de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (1952) et, partant de là, pour insuffler

l'élan qui a permis de réunir les peuples d'Europe en une communauté nouvelle, globale et transnationale.

L'important pour le présent et l'avenir est de réaffirmer cette entente franco-allemande au service de l'unification européenne, et ce non seulement au niveau des gouvernements et des parlements, mais également entre les forces vives de la société, qui s'organisent dans ces deux pays afin de pouvoir assumer leurs responsabilités dans l'organisation des affaires publiques.

Dans ce cadre nous souhaitons apporter notre modeste tribut avec cette rencontre ainsi que des projets sur lesquels nous reviendrons plus tard.

Tenant compte du degré d'intégration atteint, on peut affirmer aujourd'hui que l'avenir de l'Union ne dépend plus exclusivement ou principalement des gouvernements des États membres, comme ce fut le cas au cours des premières décennies du processus d'unification. En effet, actuellement, les moteurs de ce processus sont plutôt les institutions communautaires - au sein desquelles les gouvernements et la diplomatie conservent bien entendu leur influence et leur rôle important. Ces institutions, elles aussi, n'agissent cependant plus seules, mais bien dans le cadre d'une confrontation et en accord avec les forces parlementaires, les partis politiques, les organisations de la société civile et les collectivités territoriales.

Mesdames, Messieurs, Chères et Chers Collègues,

La conciliation entre l'Allemagne et la France, l'entente et la coopération entre ces pays voisins, bordant les deux rives du Rhin, étaient, dès le commencement, des conditions importantes pour la réussite du processus de l'unification européenne. Ces deux partenaires, en s'unissant, ont cherché, il y a quarante ans, au moment de la conclusion du Traité dont nous fêtons l'anniversaire, à débloquer une impasse de l'intégration dans le cadre de la Communauté économique européenne qui avait besoin et de manière urgente, d'un progrès qui ne pouvait s'accomplir.

Il faut rappeler que le Traité franco-allemand a toujours été ouvert pour l'association des autres partenaires communautaires. C'est d'ailleurs dans ce même esprit que Robert Schuman procéda, dans les années 50, à la création de la première Communauté européenne : il avait proposé, par la déclaration historique du 9 mai 1950, un accord entre la France et l'Allemagne, en invitant les voisins à s'y rallier. Le fait que, dans les années 60, les autres États membres n'aient pas suivi l'exemple franco-allemand dépendait de multiples facteurs qui s'étaient clairement dessinés lors des négociations sur le plan Fouchet.

Quand-même: Le Traité franco-allemand a servi d'appui durant les périodes délicates du processus de l'intégration et a contribué - en faveur de la Communauté - à éclaircir maints malentendus et à surmonter maintes difficultés. Ceci constitue une preuve supplémentaire que l'entente franco-allemande était une condition préalable à l'unification de l'Europe. Mais

ce Traité n'a pas seulement contribué à surmonter des difficultés existantes. Il est devenu un modèle : deux voisins ennemis ont pu définitivement enterrer leur hostilité en s'unissant pour faire face en commun aux problèmes de l'avenir - voilà ce que ce Traité nous enseigne.

Quoiqu'il en soit, l'entente franco-allemande – je le répète - a été et continue d'être constitutive de l'intégration européenne. La France et l'Allemagne se trouvent toujours, et non seulement d'un point de vue géopolitique, au cœur de l'Union. Dans une perspective historique, les deux pays ont démontré, par leur réconciliation et une coopération pragmatique basée sur un effort continu de compréhension mutuelle, qu'il est possible de dépasser une inimitié de longue date et de surmonter des différences considérables.

Il va sans dire qu'une telle collaboration ne peut se développer sans crises et irritations. Nous en avons eu des exemples à plusieurs reprises. Mais il nous faut souligner que même les crises au sein des relations franco-allemandes démontrent la nécessité de leur coopération renforcée qui crée des habitudes qui rassurent et garantissent que l'on puisse trouver une solution à ce type de difficulté.

C'est une des raisons de l'actualité des consultations et coopérations institutionnalisées entre ces deux pays. Une autre est, qu'aujourd'hui comme par le passé, il faut qu'une proposition concernant l'avenir de l'Union européenne provienne ou soit soutenue par le couple franco-allemand afin de se réaliser. Et nous pouvons nous féliciter du fait que les gouvernements de nos pays ont recommencé de travailler étroitement ensemble sur des sujets décisifs de la politique européenne ou mondiale et que les deux Ministres des Affaires étrangères, tous les deux Membres de la Convention européenne, présentent des propositions communes pour l'élaboration de la nouvelle Constitution de l'Union.

Vers la fin de sa chancellerie, lors de sa visite d'adieu au Général de Gaulle, Konrad Adenauer a dit lors du discours du banquet de Rambouillet "qu'il considérait le Traité franco-allemand comme la pièce centrale de son activité de Chancelier pendant quatorze années". Il s'agissait peut-être d'une observation très subjective et sentimentale, suggérée par l'atmosphère d'adieu, mais cette observation correspond parfaitement au fait que le Traité d'amitié et de coopération franco-allemand, conclu le 23 janvier 1963, est et demeure fondamental quant aux rapports entre les deux voisins et du développement de la politique européenne.

Ce Traité a, en effet, marqué la fin d'un passé caractérisé par la méfiance, l'hostilité et la guerre. Il a jeté la base d'un avenir commun dans une atmosphère d'amitié, de confiance et de collaboration. Le succès au cœur de l'œuvre politique des responsables allemands et français, pionniers de la réconciliation, fut celui d'avoir surmonté, de manière exemplaire, un passé exécrable en créant la perspective d'un futur favorable. Ceci constitue le point central des efforts entrepris en faveur de l'unification européenne.

Monsieur le Président,

Il ne me reste plus qu'une chose à dire : nous espérons que cette rencontre donnera une impulsion dans la direction d'une coopération renforcée - d'un pays à l'autre - des Sociétés Civiles dont le développement revêt une importance déterminante pour l'Union européenne.

*